

Quitus (exeat)

Le quitus (parfois appelé exeat) est un document délivré par la bibliothèque universitaire confirmant que le demandeur est en règle avec cette dernière.

Ce document est demandé par exemple pour constituer un dossier de transfert vers un autre établissement d'enseignement supérieur.

Le quitus est délivré à la demande, immédiatement et gratuitement, à condition qu'aucun prêt ne soit encore en cours.

Attention: une fois le quitus délivré, le demandeur ne peut plus profiter du prêt dans les bibliothèques du réseau.

La demande est possible :

- sur place, à la bibliothèque universitaire (à l'accueil-prêt situé près de la sortie) ;
- par mail, en envoyant une demande à l'adresse pret-bu@liste.parisnanterre.fr.

Merci de préciser vos nom, prénom, date de naissance et numéro d'étudiant dans votre demande.

Mis à jour le 10 juillet 2018

<http://scd.parisnanterre.fr/services/inscriptions-et-prets/quitus-exeat--851771.kjsp?RH=1390905025045>